



PREFET DES ALPES-MARITIMES

Direction régionale des
affaires culturelles de
Provence Alpes Côte d'azur

Nice, le 11 octobre 2018

Unité Départementale de
l'Architecture et du Patrimoine
des Alpes -Maritimes

L'Architecte des Bâtiments de France

Villa Césarie
41 avenue Thiers
06000 Nice
tel : 04 93 16 59 10
(uniquement le matin)

à

Monsieur le Directeur départemental
des territoires et de la Mercredi

affaire suivie par
tel : 04 93 16 59 10

D.D.T.M. / S.A.T.
Bande côtière secteur Ouest

N/Ref. : **AP/VM**

V/Ref : **votre courrier du 9 mai 2018**

Objet : **Vallauris - attribution de la concession des plages naturelles dites « du Soleil ».**

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre demande, j'émetts un avis favorable au projet d'installation des plages dites « du Soleil ».

Des prescriptions mineures concernant les matériaux, les teintes, les terrasses ont été formulées lors de la réunion avec l'architecte en charge du règlement.

Elles seront prises en compte au moment de la dépose du permis de construire, en accord avec la DDTM.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Architecte des Bâtiments de France
Adjointe au Chef de l'UDAP 06

Anna PELLEGRINI